

VILLE DE HOUILLES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE HOUILLES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 42 LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UNE MAISON DE SANTE A REZ-DE-CHAUSSEE SITUES AU 3,5,7 AVENUE DU MARECHAL FOCH 78800 HOUILLES.

Par arrêté n°24/03 en date du 4 janvier 2024, le Maire de la Commune de Houilles a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la construction d'un immeuble de 42 logements sociaux et d'une maison de santé à rez-de-chaussée situés au 3,5,7 avenue du Maréchal 78800 HOUILLES.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Ile de France, dans son avis n° MRAe AKIF-2023-133 émis le 27/09/2023 a conclu que projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

L'enquête publique se déroulera du **vendredi 26 janvier 2024 jusqu'au vendredi 9 février 2024** inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur Bruno FOUCHER et Monsieur Richard LE COMPAGNON ont été respectivement désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier à la mairie de HOUILLES, Mairie annexe 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h00), le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune de Houilles à l'adresse suivante www.ville-houilles.fr (rubrique mon quotidien/ urbanisme).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la Mairie de HOUILLES, Mairie annexe 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h00), le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Houilles ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à l'hôtel de Ville, à l'adresse suivante :

« Monsieur le commissaire enquêteur
Déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU de Houilles
Hôtel de ville
16, rue Gambetta
CS 80330 - 78800 Houilles »

- par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante miseencompatibiliteduplu@ville-houilles.fr.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Houilles, Mairie annexe 18 rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain :

- le samedi 27 janvier 2024 de 09h00 à 12h00,
- le samedi 03 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 09 février 2024 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le dossier auprès de la Direction du Développement Urbain, Mairie annexe, 18 rue Gambetta 78800 HOUILLES, 01 30 86 33 35, aux heures d'ouverture des bureaux de la direction, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en Mairie de Houilles, mairie annexe, locaux de la direction de l'urbanisme, 18 rue Gambetta, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet <http://www.ville-houilles.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Houilles, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal de Houilles pour approbation.

Julien CHAMBON, Maire